PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE DE L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Benoit Fournier, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-233 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

4. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES

6. TRANSFERT DE FONDS

7. LISTE DES COMPTES

8. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

9. COURS D'EAU
   - 9.1 Rapport des travaux – Réception définitive
     - 9.1.1 Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette – Upton et Sainte-Hélène-de-Bagot
     - 9.1.2 Branche 3 du cours d'eau Lafontaine – Upton
     - 9.1.3 Branches 33 et 35 de la rivière Duncan – Saint-Nazaire-d'Acton
   - 9.2 Rapport des travaux – Réception provisoire – Cours d'eau Robichaud – Canton de Roxton

10. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
    - 10.1 Projet de réaménagement des haltes et des aires de repos – Fonds régions et ruralité, volet 1 – Demande de prolongation

11. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
    - 11.1 Aménagement du territoire
      - 11.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
      - 11.1.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
        - 11.1.2.1 MRC délégataire désignée
        - 11.1.2.2 Mandat à l'Agence forestière de la Montérégie
      - 11.1.3 Eaux souterraines – Projet Re-Source – Addenda à l'entente
    - 11.2 Développement économique et local
      - 11.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
        - Volet Local
        - 11.2.1.1 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2024-27
        - Volet Événementiel
        - 11.2.1.2 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2024-26
        - Volet Partenariat
        - 11.2.1.3 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2024-18
        - 11.2.1.4 Dossier Fonds de l'Athlète de la MRC d'Acton 1387-FSPS-2024-20
        - 11.2.1.5 Dossier Corporation de développement de la rivière Noire 1032-FSPS-2024-21
        - 11.2.1.6 Dossier Théâtre de la Dame de Cœur 1031-FSPS-2024-22
        - 11.2.1.7 Dossier Chambre de commerce de la région d'Acton 1076-FSPS-2024-24
      - 11.2.2 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (2024 à 2027)
      - 11.2.3 Programme Bourses en arts de la MRC d'Acton
      - 11.2.4 MAPAQ – Programme de développement territorial et sectoriel (PDTS) – Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'étude du potentiel d'implantation d'un abattoir

12. SÉCURITÉ INCENDIE

13. RESSOURCES HUMAINES

14. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2025

15. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT

16. PROGRAMME CADETS DE LA SQ – ÉTÉ 2025

17. CONSULTATION ÉNERGIE RENOUVELABLE – OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FQM

18. ENGAGEMENT DE DÉPENSES – ORDINATEURS

19. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

20. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

21. CORRESPONDANCE

22. VARIA

23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024

2024-234 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 soit adopté tel que présenté.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

4. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2024-235 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués :

Membres	**Substituts**
M. Jean-Marie Laplante	M. Éric Charbonneau
M. Guy Bond	M. Stéphane Beauchemin
M. Jean-Marc Ménard	M. Robert Leclerc

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES

Représentants aux comités de la MRC

2024-236 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC :

Représentants aux comités de la MRC	
Comité	**Maires**
Comité ad hoc d'orientation en hébergement	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité aviseur Accès entreprise Québec	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Léo Benoit
Comité carrières et sablières	M. Guy Bond M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés Substitut : M. Benoit Fournier
Comité consultatif agricole	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Jean-Marc Ménard
Comité cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard M. Stéphane Beauchemin M. Léo Benoit
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité de développement	Tous les maires
Comité de pilotage plan d'action en immigration	M. Guy Bond M. Éric Charbonneau
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Robert Leclerc M. Éric Charbonneau M. Guy Bond

Comité de sélection œuvre d'art	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de suivi du PDZA	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Stéphane Beauchemin M. Benoit Fournier
Comité de suivi politique culturelle	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de suivi politique de développement social	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Robert Leclerc
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité directeur Signature Innovation	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard Substitut : M. Stéphane Beauchemin
Comité local Alliance pour la solidarité	M. Jean-Marie Laplante M. Robert Leclerc
Comité piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond Substitut : M. Stéphane Beauchemin
Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard

<u>Représentants(es) de la MRC aux organismes</u>

2024-237 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants de la MRC au sein de certains organismes :

Représentants de la MRC aux organismes	
Organisme	**Représentants**
Agence forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Comité de gestion - Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	M. Guy Bond
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne

Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Omnibus région d'Acton	M. Léo Benoit
Organisme de bassin versant (OBV)	M. Léo Benoit Substitut : M. Jean-Marc Ménard
Table 0-5 ans	Mme Suzie Desloges
Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)	M. Jean-Marie Laplante (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)

6. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

7. LISTE DES COMPTES

7.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

7.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2024-238 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	179 191,34 $
Comptes à payer	134 072,52 $
Salaires et contributions de l'employeur	198 701,53 $
Total	**511 965,39 $**
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	3 220,85 $
Comptes à payer	46 302,09 $
Total	**49 522,94 $**

8. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

PARTIE #1 :

2024-239 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Fonctionnement de la MRC	981 647 $
Service d'immatriculation automobile	196 720 $
Poste de la Sûreté du Québec	90 000 $
Cours d'eau	236 940 $
Aménagement et urbanisme	584 723 $
Développement économique et local	2 246 954 $
Programmes de la SHQ	110 000 $
Fonds régional – Carrières et sablières	500 000 $
Transport de personnes	236 300 $
Sécurité incendie	23 276 $
TOTAL DE LA PARTIE #1 :	**5 206 560 $**

PARTIE #2 :

2024-240 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Sainte-Christine sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Service régional d'inspection en bâtiments	138 589 $
TOTAL DE LA PARTIE #2 :	**138 589 $**

PARTIE #4 :

2024-241 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Responsabilités du code municipal	5 000 $
Accès régional aux loisirs	99 052 $
Gymnase et gymnastique	2 010 $
TOTAL DE LA PARTIE #4 :	**106 062 $**

PARTIE #8 :

2024-242 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard desquelles les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

SECTION	MONTANT BUDGÉTÉ
Sécurité Incendie – Prévention	75 804 $
TOTAL DE LA PARTIE #8 :	**75 804 $**

AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

Les prévisions budgétaires 2025 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

PARTIE #1 :

2024-243 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget :

PARTIE #1	
SECTION	**MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**
Fonctionnement de la MRC	150 000 $
Service d'immatriculation automobile	37 920 $
Aménagement et urbanisme	65 000 $
Développement économique et local	120 000 $
TOTAL DE LA PARTIE #1 :	**372 920 $**

PARTIE #2 :

2024-244 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget :

PARTIE #2	
SECTION	**MONTANT BUDGÉTÉ**
Inspection régionale	5 000 $

PARTIE #4 :

2024-245 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #4 du budget.

PARTIE #4	
SECTION	**MONTANT BUDGÉTÉ**
Gymnase et gymnastique	2 010 $
TOTAL DE LA PARTIE #4 :	**2 010 $**

PARTIE #8 :

2024-246 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget :

PARTIE #8	
SECTION	**MONTANT BUDGÉTÉ**
Sécurité incendie - Prévention	6 000 $
TOTAL DE LA PARTIE #8 :	**6 000 $**

9. COURS D'EAU

9.1 Rapport des travaux – Réception définitive

9.1.1 Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette – Upton et Sainte-Hélène-de-Bagot

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2023 dans les Branches 31 et 32 de la rivière Scibouette est terminée ;

ATTENDU QUE les travaux sont restés conformes à leur exécution et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'ALPG consultants inc., qui recommande le paiement final ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-247 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Huard excavation inc. la somme de 3 332,70 $ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

9.1.2 Branche 3 du cours d'eau Lafontaine - Upton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2023 dans la Branche 3 du cours d'eau Lafontaine est terminée ;

ATTENDU QUE les travaux sont restés conformes à leur exécution et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'ALPG consultants Inc., qui recommande le paiement final ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-248 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Benoit Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Drainage Richelieu Inc. la somme de 2 720,22 $ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

9.1.3 Branches 33 et 35 de la rivière Duncan – Saint-Nazaire-d'Acton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2023 dans les Branches 33 et 35 de la rivière Duncan est terminée ;

ATTENDU QUE les travaux sont restés conformes à leur exécution et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'ALPG consultants inc., qui recommande le paiement final ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-249 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Drainage Richelieu inc. la somme de 1 507,18 $ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

9.2 Rapport des travaux – Réception provisoire – Cours d'eau Robichaud – Canton de Roxton

ATTENDU QUE les travaux d'entretien du cours d'eau Robichaud sont tous complétés à la satisfaction d'ALPG consultants inc. ;

ATTENDU QU'ALPG consultants inc. recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5 % du montant total des factures pour fin de garantie ;

ATTENDU QU'au moment de l'appel d'offres sur invitation, il avait été convenu de ne pas appliquer la garantie habituelle d'un an sur les travaux exécutés par l'entrepreneur ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-250 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à Excavation A.R. Valois inc. la somme de 3 648,41 $ équivalent à la somme de la facture finale et du montant retenu lors de la réception partielle.

10. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

10.1 Projet de réaménagement des haltes et des aires de repos – Fonds régions et ruralité, volet 1 – Demande de prolongation

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a conclu, le 30 novembre 2023, une convention d'aide financière avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE cette convention prend fin au plus tard le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le projet réalisé dans le cadre de cette entente ne pourra pas être finalisé avant le printemps 2025, en raison de l'affichage et de la signalisation sur la piste cyclable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander le report de la date de fin de la convention au 31 décembre 2025 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-251 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de consentir au prolongement, jusqu'au 31 décembre 2025, de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, conclue entre les parties en novembre 2023 pour le projet de réaménagement des haltes et des aires de repos ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer, pour et au nom de la MRC d'Acton, tout document pour donner effet au report de la date de fin de cette convention.

11. <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT</u>

11.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

11.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 367-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2023 de la Municipalité du Canton de Roxton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 367-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2023 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-16) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-252 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 367-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2023 de la Municipalité du Canton de Roxton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

11.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement numéro 388-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 388-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole de la MRC ont émis, relativement au contenu du règlement, une recommandation favorable eu égard aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (Réf. : Résolution CCA 24-22) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-253 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Benoit Fournier, appuyé par monsieur Léo Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 388-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

11.1.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

11.1.2.1 MRC délégataire désignée

ATTENDU QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU le renouvellement en cours du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027 pour la Montérégie ;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite identifier une MRC délégataire désignée ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-254 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter d'être la MRC délégataire désignée pour la région de la Montérégie pour la prochaine entente à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec et l'ensemble des MRC de la Montérégie ;

2. D'autoriser le préfet de même que la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette résolution.

11.1.2.2 Mandat à l'Agence forestière de la Montérégie

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est désignée MRC délégataire pour la région de la Montérégie pour la prochaine entente à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec et l'ensemble des MRC de la Montérégie pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-255 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De mandater l'Agence forestière de la Montérégie à agir à titre de mandataire pour la livraison du programme, la reddition de compte annuelle auprès du MFFP et toutes autres obligations prévues dans l'entente en contrepartie d'honoraires de 5 % des budgets administrés dans le cadre de l'entente ;

2. D'autoriser le préfet de même que la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette résolution.

11.1.2.3 Eaux souterraines – Projet Re-Source – Addenda à l'entente

ATTENDU QUE le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) a déposé un rapport de mi-étape pour le projet d'évaluation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau en Montérégie (projet Re-Source) ;

ATTENDU QU'en raison de la charge de travail plus importante qu'anticipée, une extension du projet est nécessaire ;

ATTENDU QUE le COVABER-VS a déposé une demande d'appui financier pour l'extension du projet Re-Source ;

ATTENDU QU'un appui financier supplémentaire de la MRC d'Acton viserait à assurer une part des fonds de contrepartie de 15 % d'une subvention additionnelle de 194 000 $ du MAMH ;

ATTENDU QUE le COBAVER-VS propose un addenda à l'entente n° CVS-20222115 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-256 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser le versement d'un montant de 2 773,03 $ pris à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2 ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à l'entente.

11.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

11.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

Volet Local

11.2.1.1 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2024-27

Ce dossier est reporté à une prochaine séance du conseil.

Volet Événementiel

11.2.1.2 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2024-26

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-257 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Célébrons Ensemble	Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)	25 000 $	3 000 $	**3 000 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 3 000 $, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un protocole d'entente avec le promoteur.

Volet Partenariat

11.2.1.3 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) 1043-FSPS-2024-18

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-258 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Montant accordé	Montant déboursé
Partenariat 2025-2026-2027	Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)	42 000 $	**14 000 $/an**

2. De réserver, pour 2025, 2026 et 2027, un montant total de 42 000 $ à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants ;

3. D'autoriser les versements annuels tel que prévu au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

11.2.1.4 Dossier Fonds de l'Athlète de la MRC d'Acton 1387-FSPS-2024-20

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par Fonds de l'Athlète de la MRC d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-259 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Montant accordé	Montant déboursé
Partenariat 2025-2026-2027	Fonds de l'Athlète de la MRC d'Acton	18 000 $	**6 000 $/an**

2. De réserver, pour 2025, 2026 et 2027, un montant total de 18 000 $ à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants ;

3. D'autoriser les versements annuels tel que prévu au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

11.2.1.5 Dossier Corporation de développement de la rivière Noire 1032-FSPS-2024-21

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Corporation de développement de la rivière Noire ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-260 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Montant accordé	Montant déboursé
Partenariat 2025-2026-2027	Corporation de développement de la rivière Noire	45 000 $	**15 000 $/an**

2. De réserver, pour 2025, 2026 et 2027, un montant total de 45 000 $ à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants ;

3. D'autoriser les versements annuels tel que prévu au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

11.2.1.6 Dossier Théâtre de la Dame de Cœur 1031-FSPS-2024-22

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par le Théâtre de la Dame de Cœur ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-261 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Montant accordé	Montant déboursé
Partenariat 2025-2026-2027	Théâtre de la Dame de Cœur	66 000 $	**22 000 $/an**

2. De réserver, pour 2025, 2026 et 2027, un montant total de 66 000 $ à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants ;

3. D'autoriser les versements annuels tel que prévu au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

11.2.1.7 Dossier Chambre de commerce de la région d'Acton 1076-FSPS-2024-24

ATTENDU la demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la Chambre de commerce de la région d'Acton ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-262 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Nom du promoteur	Montant accordé	Montant déboursé
Partenariat 2025-2026-2027	Chambre de commerce de la région d'Acton	25 500 $	**8 500 $/an**

2. De réserver, pour 2025, 2026 et 2027, un montant total de 25 500 $ à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants ;

3. D'autoriser les versements annuels tel que prévu au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur ;

4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

11.2.2 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (2024 à 2027)

ATTENDU QUE l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC pour l'année 2023-2024 se termine bientôt ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a un intérêt pour négocier une nouvelle entente de développement culturel ;

ATTENDU QU'aux fins de négociation d'une entente avec le MCC, il est demandé à la MRC d'Acton de confirmer son implication financière pour les trois prochaines années ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-263 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer au ministère de la Culture et des Communications (MCC) que la MRC contribuera financièrement d'une somme maximale de 60 000 $ à une entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour 2025, 2026 et 2027 ;

2. Demande au MCC de contribuer à la hauteur de 90 000 $;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à cette entente.

11.2.3 Programme Bourses en arts de la MRC d'Acton

ATTENDU QUE ce programme de bourses correspond à l'orientation numéro 1, objectif 4 : Contribuer à l'épanouissement des organismes, des artistes et des professionnels de la culture de la Politique culturelle de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE ce programme de bourses vise à stimuler le développement de carrière des artistes résidents sur le territoire de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE les deux bourses sont instaurées afin d'appuyer la carrière des artistes professionnels et émergents, mais également les débuts des artistes émergents qui constituent la relève visant les 16 à 25 ans ;

ATTENDU QUE ces bourses seront remises aux deux ans (années impaires) ;

ATTENDU QUE la première édition se tiendra en mai 2025 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-264 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Robert Leclerc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la création du programme Bourses en arts de la MRC d'Acton qui comprend deux volets : Bourses de soutien à la création et Bourse aux artistes de la relève.

11.2.4 MAPAQ – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SECTORIEL (PDTS) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉTUDE DU POTENTIEL D'IMPLANTATION D'UN ABATTOIR

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a initié, en collaboration avec les MRC de Rouville et des Maskoutains, une étude pour mutualiser des composants de leurs secteurs bioalimentaires, conformément à la Stratégie Bioalimentaire et à leur PDZA ;

ATTENDU QUE cette étude a pour but d'évaluer le potentiel de développement d'un abattoir sur le territoire des MRC d'Acton, des Maskoutains et de Rouville ;

ATTENDU QUE cette étude permettra de préciser les besoins actuels et projetés des agriculteurs, d'analyser leurs séquences de production, les élevages par espèce ainsi que d'autres données pertinentes ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton souhaite déposer une demande d'aide financière au MAPAQ afin de réaliser cette étude ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-265 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De ratifier le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 du MAPAQ ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à ce dépôt.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

14. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2025

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2024-266 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour 2025 se tiendront les mercredis suivants :

Date	
➢ 15 janvier	3e mercredi du mois
➢ 12 février	2e mercredi du mois
➢ 12 mars	2e mercredi du mois
➢ 9 avril	2e mercredi du mois
➢ 14 mai	2e mercredi du mois
➢ 11 juin	2e mercredi du mois
➢ 13 août	2e mercredi du mois
➢ 10 septembre	2e mercredi du mois
➢ 8 octobre	2e mercredi du mois
➢ 26 novembre (adoption du budget)	4e mercredi du mois
➢ 10 décembre	2e mercredi du mois

15. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

16. PROGRAMME CADETS DE LA SQ – ÉTÉ 2025

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté ;

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la SQ ;

ATTENDU QUE la SQ s'engage à fournir à la MRC les services de deux (2) cadets pendant la période estivale 2025 (10 semaines), à raison de 40 heures/semaine ;

ATTENDU QUE la SQ assure le recrutement, la formation, l'administration, la rémunération et gère le volet opération du Programme de cadets ;

ATTENDU QUE la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-267 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De renouveler l'entente avec la Sûreté du Québec au montant de 10 000 $ pour l'embauche de 2 cadets pour la période estivale 2025 ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

17. CONSULTATION ÉNERGIE RENOUVELABLE – OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FQM

ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre de la consultation en matière d'énergie renouvelable ;

ATTENDU l'offre de service d'accompagnement en matière d'énergie renouvelable de la FQM reçue le 28 octobre 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-268 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De donner le mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) selon l'offre de service fournie qui sera adaptée en fonction des besoins ;

2. D'autoriser une contribution maximale de 25 000 $ pris à même le Fonds régions et ruralité, volet 2 ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document afférent à cette offre de service d'accompagnement.

18. ENGAGEMENT DE DÉPENSES – ORDINATEURS

2024-269 Il est proposé par M. Benoit Fournier
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense d'environ 6 680,58 $, taxes en sus, pour l'achat de 3 ordinateurs.

19. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

19.1 Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) – Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2025

ATTENDU QUE les MRC et l'Agglomération estiment qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table de concertation régionale de la Montérégie (La Table ou TCRM) soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire ;

ATTENDU QUE l'article 19, alinéa 11.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* permet à l'Agglomération d'exercer ces mêmes pouvoirs ;

ATTENDU QUE le RTDM a pour objectif d'assister et soutenir la TCRM dans l'exercice de ses fonctions ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-270 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2025. Cette contribution de 15 759 $ de la MRC proviendra de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2.

20. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

21. CORRESPONDANCE

21.1 Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton – Responsabilité du ponceau du 7e Rang Est – Demande d'appui

ATTENDU QUE le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC d'Acton prévoit des travaux pour le ponceau de chemin du 7e rang est (route locale niveau 1) au-dessus du ruisseau Lefebvre, ponceau d'un diamètre actuel d'environ 4 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Les services EXP à réaliser une étude hydraulique ainsi qu'un estimé de tous les coûts relatifs à la réalisation complète du projet de réfection de ce ponceau ;

ATTENDU QU'à la suite des études hydrauliques réalisées, l'estimé de la firme Exp recommande le remplacement du ponceau actuel par la construction d'un ponceau en béton armé de 7,65 mètres d'ouverture ;

ATTENDU QUE les coûts avant taxes du projet sont estimés à plus de 2 945 000 $;

ATTENDU QU'à l'analyse préliminaire du projet, la direction de la Montérégie du ministère des Transports a été informée de la situation par courriel le 17 janvier 2024 et leur réponse donnée le 20 février est que ce pont/ponceau demeure sous la responsabilité municipale ;

ATTENDU QU'en amont de ce cours d'eau, le MTQ Centre-du-Québec a construit en 2017 un pont du même type que proposé sur le 11e rang de Lefebvre;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'avis qu'étant donné les coûts, la capacité financière limitée de la municipalité et l'envergure de ce type de projet, la responsabilité du ponceau doit revenir au ministère des Transports ;

ATTENDU la résolution numéro 24-11-146 de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton tenue le 11 novembre 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-271 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dans sa demande au ministère des Transports de prendre en charge la responsabilité dudit ponceau.

21.2 Municipalité de Sainte-Christine – Demande à la MRC d'Acton – Entretien du bâtiment de télécommunication

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, dans les années 1990, à l'aménagement d'une tour de communication et d'un bâtiment de service dans le 1er Rang Ouest ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution no 164-10-07 demandant à la MRC d'Acton d'assumer le service d'entretien et de réparations, s'il y a lieu, de la tour de communication de la Municipalité de Sainte-Christine ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a informé, par la résolution numéro 2007-285, la Municipalité de Sainte-Christine que la MRC d'Acton est tout à fait disposée à participer aux frais d'entretien et de réparation des équipements faisant l'objet d'un usage commun et de suggérer à la municipalité de proposer à la MRC un tarif annuel fixe, établi notamment à partir des dépenses encourues pour l'entretien de cette tour depuis son implantation et d'un coût d'occupation des équipements appartenant à la MRC ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine doit procéder à la réparation du bâtiment de service puisqu'il est envahi par la vermine ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine doit procéder à l'agrandissement du bâtiment de service afin de faciliter l'accueil du personnel qualifié à l'entretien des équipements de la tour de communication parce que les techniciens ne peuvent même pas se rendre de façon aidée aux équipements ;

ATTENDU QUE la Municipalité estime à un montant d'environ 2 500 $ les réparations et l'agrandissement du bâtiment de service si elle le fait en régie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande à la MRC d'Acton d'absorber la moitié des coûts de réparation et d'agrandissement du bâtiment de service contenant les équipements de télécommunication puisqu'ils desservent l'ensemble des services incendie de la MRC ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande à la MRC d'Acton de verser un montant annuel de 200 $ afin de payer une partie des frais d'électricité ;

ATTENDU la résolution numéro 293-11-2024 de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine tenue le 5 novembre 2024 ;

CONSÉQUEMMENT,

2024-272 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser le versement de 50 % du coût total pour la réparation et l'agrandissement du bâtiment de service lorsque la Municipalité facturera la MRC ;

2. D'autoriser le versement annuel d'un montant de 200 $ afin de payer une partie des frais d'électricité.

22. VARIA

22.1 Engagement de dépenses – Équipement audiovisuel pour les 2 salles de réunion

2024-273 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Benoit Fournier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense maximale de 25 338 $, taxes en sus, pour l'achat d'équipement audiovisuel pour les 2 salles de réunion.

23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-274 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h30.

Signé

Jean-Marie Laplante,
Préfet.

Signé

Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.